

Orientation en 3ème

- Le calendrier : Les demandes des familles et les réponses
- Les démarches : Comment faire ?
 - ➔ en 2 temps : orientation + affectation
- Les informations :
 - Voies et contenus de formation, établissements du secteur

Orientation au 3^{ème} trimestre

sur internet « téléservice orientation » demander sa voie de formation

Vœux définitifs des familles (en Mai)

3 vœux maximum

- **Seconde GT (Générale et Technologique) ou STHR***

* Sciences et Techniques Hôtellerie-Restauration

- **Seconde professionnelle**

sous statut scolaire

sous statut apprenti

- **1^{ère} année de CAP**

sous statut scolaire

sous statut apprenti

- **Pour la voie pro, vous pourrez préciser le/les choix de spécialité(s) ou de famille de métiers**

Consultation et accusé de réception de la décision d'orientation du conseil de classe du 3^{ème} trimestre

En cas de désaccord, prendre contact avec le chef d'établissement pour appel à la décision d'orientation

Affectation au 3^{ème} trimestre

Sur internet « téléservice affectation » :

ouverture prévue le 6 avril reportée en raison de la situation actuelle
Nous vous préviendrons aussitôt la date connue.

Demander sa formation et ses établissements

Un **portail** présentera toute l'offre de formation accessible après la 3^{ème} :

- Établissements publics, privés, agricoles, maritimes
- Sous statut scolaire ou apprenti

chaque vœu = 1 formation dans 1 établissement

Demande des familles:

jusqu'à **10 vœux** dans l'académie, 5 hors académie

Affectation au 3^{ème} trimestre

✓ **Pour la 2nde GT: 1 Vœu = 2GT + nom du lycée**

- la sectorisation est prise en compte.

Notre lycée de secteur est le lycée Honoré d'Estienne d'Orves de Carquefou.

- un vœu hors secteur, par exemple pour suivre une option facultative non proposée dans son lycée de secteur, implique une **demande de dérogation** de la famille à remettre au collège **avant le vendredi 29 mai 2020**



aux recrutements particuliers: Sections internationales, Abibac, Bachibac, Esabac, Culture et pratique de la Musique et Danse : envoi des dossiers au collège avant le vendredi 24 avril 2020

Calendrier pour les familles

Toutes les dates sont susceptibles d'évoluer en fonction de la crise sanitaire.

Affectation :

Nouvelle date en avril :

Ouverture « téléservice Affectation »
Consultation de l'offre de formation accessible après la 3^{ème}

Vendredi 24 avril :

Date limite pour le retour des dossiers pour les formations à recrutement spécifique

Du lundi 4 mai au mardi 1^{er} juin :

Saisie des vœux des familles

Avant le vendredi 29 mai :

Demande de dérogation à transmettre au collègue

24 et 25 juin :

Commissions départementales d'affectation

A partir du 30 juin :

Résultats d'affectation

1^{er} juillet :

Consultation des résultats de l'affectation sur le « téléservice affectation »
Inscription dans le nouvel établissement sur le « téléservice inscription »

Pour les élèves non affectés en voie professionnelle : tours d'affectation en juillet et septembre

1^{er} juillet :

Consultation des formations proposées sur places vacantes

2 au 6 juillet :

Saisie des vœux

9 juillet :

Consultation des résultats de l'affectation

1^{er} septembre :

Rentrée scolaire

8 septembre :

Consultation des formations proposées sur places vacantes

10 au 15 septembre :

Saisie des vœux

18 septembre :

Consultation des résultats de l'affectation

Inscription en fin de 3^{ème} trimestre

sur internet « téléservice inscription » réserver sa place

la famille devra **inscrire l'élève dans l'établissement** où il est admis
(après avoir confirmé sa préférence s'il est admis dans plusieurs formations)

dans le cas où l'élève n'est pas accepté dans ses vœux ou en liste d'attente

Prendre contact avec votre établissement ou le CIO

pour postuler sur les places vacantes en Juillet / en septembre

sur « téléservice affectation » 2nd tour

la famille pourra faire des vœux sur plusieurs formations.

Orientation post-3^{ème} : 2GT

- ✓ Informations sur la grille horaire
- ✓ Les établissements de secteur

Seconde générale et technologique

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES ELEVES
ENSEIGNEMENTS COMMUNS	
Français	4h
Histoire-géographie	3h
LVA et LVB (enveloppe globalisée)	5h30
Sciences économiques et sociales	1h30
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
Sciences de la vie et de la Terre	1h30
Education physique et sportive	2
Enseignement morale et civique	18h annuelles
Sciences numériques et technologie	1h30
Accompagnement personnalisé	
Accompagnement au choix de l'orientation	
Heures de vie de classe	

26 heures de cours

**2 enseignements
optionnels
possibles**

Parmi ceux proposés
dans le lycée choisi

* Les enseignements optionnels LCA latin et grec peuvent être demandés en plus des enseignements optionnels choisis par ailleurs

Enseignement optionnel en 2de

Attention :

Lorsque vous faites une demande de dérogation pour une option en seconde non proposée par le lycée de secteur, le choix de l'option se fera à l'inscription suivant les contraintes du lycée.

Les enseignements optionnels en 2nde

<https://www.ac-nantes.fr/>

Presses | Parents | Élèves | Partenaires ETNA

Région académique PAYS DE LA LOIRE académie Nantes ac-nantes.fr POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Entrez votre recherche ici ok

Académie | Examens | Formation professionnelle | Scolarité et vie de l'élève | Orientation et insertion | Personnels et recrutement | Espace pédagogique

- **Présentation de l'académie** [+]
 - En chiffres
 - Publications statistiques
- **Politique académique** [+]
 - Projet académique
 - Actualités
 - Espace presse
 - Dossiers thématiques
 - Enseignement des langues vivantes
 - Plan académique de développement du sport scolaire
- **Services académiques** [+]
 - Le rectorat vous accueille
 - Annuaire
 - Organigramme
 - Nous écrire
- **Écoles** [+]
- **Collèges et lycées** [+]
 - Annuaire des établissements
 - Annuaire des langues
 - Dispositifs relais
 - École ouverte
 - Sections sportives scolaires
 - Enseignement en milieu pénitentiaire
 - Options et enseignements de spécialité dans les lycées**
- **Enseignement supérieur** [+]
 - Comment vérifier la qualité des formations d'enseignement supérieur
- **Relation Éducation-Économie (R.E.E)** [+]
 - Tribune Éducation-Économie
 - Pôle Relation Éducation-Économie (R.E.E)
 - Partenariats avec le monde économique
 - Conseillers entreprises pour l'École
 - Comités Locaux Éducation-Économie
 - Évènements de la R.E.E
 - Concours École-Entreprise
 - Établissements et labels
- **Associations agréées** [+]
- **Systèmes d'informations** [+]
 - Préconisations réseaux EPLE
- **Référentiel Marianne** [+]

Enseignements en 1^{ère} et terminale Générale

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

> Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale

> Libre choix

> Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

Les 8 séries de Bac Technologique après la 2^{nde} GT

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social

STL : Sciences et technologies de laboratoire

STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

S2TMD : Techniques du théâtre, de la musique et de la danse

STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

(dans les lycées agricoles uniquement)

Pour les questions concernant vos choix d'orientation, vous pouvez vous adresser au collège à votre Professeur(e) Principal(e), à Mme BRICAGE, principale adjointe ou à Mme LE GALLOU, Psychologue de l'Education Nationale-Orientation.

Vous pouvez prendre contact par mail:

cio.nantes@ac-nantes.fr ou melanie.le-gallou@ac-nantes.fr

CIO NANTES

34 Rue du Fresche Blanc

44300 Nantes

Tel : 02.40.94.00.12

Mail : cio.nantes@ac-nantes.fr